

1627 März 4., Zug

A

SCHREIBEN VON [STADT- UND AMTSRAT GARDEHPTM.] K[ONRAD III.]
 ZURLAUBEN AN [FRANÇOIS] DE BASSOMPIERRE, "MARECHAL DE
 FRANCE, CHEVALLIER DES ORDRES DU ROY [LUDWIG XIII.]
 ET SON COLLONEL GENERAL DES SUISSES ET GRISONS EN SON
 SERVICE", AM HOFE

"N'ayant sur ma derniere a Vous escritte sus vostre retour d'Angleterre [wo Bassompierre im Jahre zuvor als a.o. franz. Ambassador weilte], reçu aulcune nouvelle si ma Compagnie este payee ou si Vous ... ainsj que m'avies promis l'aves retiree de l'Jsle d'Oleron¹, ou envoye en quelque aultre bon lieu ainsj que Je Vous avois prie l'aymant mieulx estre au service du Roy aillieurs occupé que d'estre Oisiff a la Court Je n'ay Voulu manquer d'envoyer mon garçon expres et Vous supplier tres humblement de Vous souvenir de mon fils [Gardehptm. Franz Zurlauben] et de ma Compagnie, employer Vostre Authorite pour les payements et Contentement des grands Interess que mon fils au desfault des payements a supporté, ainsj que J'espere entierement qu'il recevra par Vostre moyen tout Contentement, aussy plus asseure que a l'advenir il soyt payé des mesmes Tresoriers qui payent le Regement [des gardes] y estant ceste Compagnie incorporee, Mess.^{rs} les Cantons envoient Un remerçiement au Roy et a Vous ... du bon traictement qu'on a faict au Regement liçençié [- ist damit das Regiment von Oberst Walter Amrhyn gemeint? -]², les Espagnols au Contraire traictants tous ceulx qui ont servy sur le Mylanois fort indignement, Je croys fermement ... que si Vous fussies plustost retourne d'Angleterre, Vous eussies envoye a Mons.^r [Charles de l'Aubespine, Marquis] de Chasteaunoeuf [a.o. franz. Ambassador], l'ordre qu'il a pleu au Roy de nous donner, mais le malheur a ce que me semble nous arrive pour ce fait, Car l'Annee passee que Vous avies reçu le Comandement du Roy [- Bassompierre weilte bis zum 23. Februar 1626 als a.o. franz. Ambassador bei den eidg. Orten in Solothurn -] ... [c]'estoit le Jour mesme de Vostre partement, maintenant par Vostre absence en sommes encor prives, Vous nous avez laisse les lettres du Roy et la Vostre par laquelle Vous avies promis a la premiere Comodite de le nous envoyer, et nous avez dict que nous laissions pas de nous nommer pour tels. Ce que nous avons faict sur Vos parolles, mais si a la fin nous ne le pouvions recouvrir, ce seroit plus de honte que de l'honneur pour nous, Parquoy Vivons en bonne Confiance Vers Vous ... et esperons que par la premiere Comodite nous donneres ce Contentement, et si le debuies envoyer plustost par Mons.^r Mahulin [=Maholin] nostre Amy expres, ... J'avois envoye pendant vos-

tre Voyage d'Angleterre, a Mons^r [Barthélemy] Rolland Secretaire de feu Mons^r [Eustache] de Refuge [von 1607 bis 1611 o. franz. Ambassador bei den eidg. Orten] comme estant le mellieur Amy et plus officieulx et affectione serviteur que nous ayions pardela [gemeint in Frankreich], le Certificats et Attestations necessaires, des Messeigneurs des ligues³ et de mes superieurs [Ammann und Rat von Stadt und Amt Zug gemeint]⁴, sur le desir de mon [dit] fils mon lieutenant [im Kommando der Gardekompagnie Zurlauben] qu'il avoit pour recevoir l'ordre de Malte [- konkret wünschte dieser in die Malteserritterschaft franz. Zunge aufgenommen zu werden -], affin de les faire Voyr a ... [Raymond Phélypeaux, Sieur] De herbault [=Herbaut, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères] et le prier de les accompagner des lettres du Roy les plus favorables qu'il pourroit ne Voulant Vous donner la Peine et ceste Jmportunité, mais il m'a mande qu'il n'oseroit entreprendre sans Vostre Consentement Ayant recognu depuis Vostre retour de nostre pays [1626] que Vous avies entierement change la bonne Volonte que Vous luy tesmoingniez auparavant, Et croyt que c'est plustost par la suggestion de quelque envieux et maling esprit que pour aulcun subiect legitime. Et Veritablement il est en si bonne estime parmy Mess^{rs} des ligues qu'a la derniere Journee de Baden⁵ ils luy ratifierent d'un Commun Consentement la Commission que Mess^{rs} les deputés [- ist damit die Gesandtschaft der kath. Orte nach Frankreich vom Jahre 1623 gemeint? Einer der Gesandten war damals auch Konrad III. Zurlauben. -] luy avoyent donnee pour solliciter les moyens Extraordinaires. Je Vous supplie doncques ... avoyr agreable qu'il Vous fasse voyr les pieces, par lesquelles Vous Verres ... si ceulx de nostre maison sont dignes d'estre receulx aulx Ordres et charges honorables, Et ainsj agreer les bons Offices que ledict Rolland rend Journallement au general et au particulier de nostre Nation laquelle nous tesmoingnons qu'il affectione plus qu'aulcun françoys que nous Cognoissions encor qu'il en aye moins de subiect que tous les aultres ses Compagnons qui ont servy Mess^{rs} les Ambassadeurs lesquels se sont tous enrichis et le pauvre garçon n'ayant pas gagne Un sols selon le bon style de feu son maistre [Refuge], C'est pourquoy depuis que Mons^r [Gardehptm. Heinrich] Reding et moy le sçavons homme de bien et tell estimé par toute nostre Nation et mesmes de Mess^{rs} les Ambassadeurs [z.Z. war dies noch Robert Miron] nous le Vous recommandons aultant que nous pouvons Vous asseurant que Vous feres Un particulier plaisir a Mess^{rs} des ligues d'avoir agreable qu'il les serve sous Vostre Credit et faveur, Touchant le desir desusdict de mon fils ..., encor qu'il soyt honorable, mais estant en Aage de 28 Ans⁶ et se trouvant maintenant en l'ordre Teutonique plus de 40 ce qui luy devançeront, aussy d'aultres plusieurs peines et Jnconveniens qui surviennent Journelement entre suisses et Lanzquenets

[allemands], Je escriit depuis a ... Rolland et l'ay prie de destourner mon fils de ceste Resolution, et Depuis que Je sçay que Vous ... avez tout pourvoir sur luy, Je Vous supplie tres humblement par bonnes Remonstrances le faire changer d'Opinion, et que par bonnes raisons il est obligé d'Obeir a ses parents [neben Konrad III. Zurlauben Eva Zürcher, Franzens Mutter, gemeint], lesquels le desirent de le Voyr tousiours au service du Roy le Consolant qu'avecques le Temps il pourroit estre heritier de nostre Compagnie et de l'Ordre qu'il a pleu au Roy d'honorer nostre maison [- 1626 war Konrad III. Zurlauben in den St. Michaelsorden aufgenommen worden -], me remestant entierement en Vos Vifues parolles, lesquels ie sçay bien il prendra en Obeissance et ... [res]tera en Vos bonnes graces, En lesquels Je Vous supplie bien humblement nous Conserver et tousiours envers sa M^{te} comme ses plus fideles serviteur en ces Cartiers nous recommander ...

Posscript au dessous

Monseigneur depuis que Vous differes si long Temps sur la nomination d'un Colonel pour le Regement des gardes [- dieser Posten war seit November 1626, als Fridolin Hässi verstarb, verwaist und sollte erst im September 1628 mit Johann Ulrich Greder neu besetzt werden -] et que par ma derniere Je Vous ay dict au Vray mes sentimens, et que peut estre on pourroit soupçonner aultrement Je Vous supplie faire lire ma lettre ou le dire ouvertement ce que Je Vous ay esscritt a ceulx qu'il pourroit toucher au plus pres".⁷

- | | |
|---------------------------|------------------------------------|
| 1) s. Zurlauben/HM II 146 | 2) s. May/Histoire militaire V 424 |
| 3) s. AH 26/17 | 4) s. AH 26/20 |
- 5) Hiefür käme eigentlich bloss die Jahrrechnung vom 29. Juni - 18. Juli 1626 in Frage, s. EA V 2, 466 (Nr. 393). Doch schweigen sich die gedruckten EA über ein derartiges Geschäft aus. Stadt und Amt Zug war übrigens auf dieser Zusammenkunft nicht durch Konrad III. Zurlauben vertreten.
- 6) Wie dem dann wieder durchgestrichenen Zusatz "vers le Moys d'octobre" zu entnehmen ist, wurde Franz Zurlauben, von dem man bis dato - s. Meier/Zurlaubiana "Stammtafel" 862, 6.5.4. - bloss das Geburtsjahr kannte, im Oktober 1599 geboren.
- 7) Offenbar wurde Konrad III. Zurlauben unterstellt, selbst auf das Amt eines Gardeobersten zu aspirieren.

Konzept - AH 93, 309-310

154

1625 August 29.

A

"VERZEYCHNUSS DES ... HERREN HAUPTMAN BEAT JACOBEN ZURLAUBENS SELIGEN HUSSRATS"

"Volget erstlich des Herrn Sälgen wehr[:]"